

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Par les temps qui courent, il est de bon ton de faire du *sénatbashing*. À en croire ses contempteurs, c'est une institution dépassée, vieillotte, anachronique et, c'est un comble, de moins en moins adaptée à nos réalités institutionnelles.

Parenthèse : nombre de ces critiques soi-disant éclairés ou qui se présentent comme des hyper-experts ès assemblées législatives n'ont probablement jamais franchi le seuil du numéro sept de la rue de Louvain...

Dans ce contexte, certains veulent aussi mener ce qu'ils croient être l'estocade finale en évoquant ses coûts soi-disant astronomiques.

Comme si la démocratie pouvait elle aussi succomber à la dictature démagico-poujadiste de la diète à tout crin et d'un certain populisme qui ne rappelle que trop la montée des périls du siècle dernier. Cela me fait évidemment aussi penser aux « critiqueurs » de la monarchie qui mettent en question son coût comme si un régime présidentiel n'entraînait pas non plus de lourdes charges. Et puis, jusqu'à preuve du contraire les enfants naturels de nos souverains ne sont pas logés dans des bâtiments officiels publics comme cela s'est vu il n'y a guère pour la compagne et la fille d'un président dans un pays voisin...

Mais revenons-en à celle que je qualifierai toujours de Haute assemblée... Il faut dire qu'ici comme à Troie, l'ennemi est déjà entré dans la ville, ce qui donne lieu à quelques belles situations schizophréniques et à, si j'ai bien compris, souvent à un absentéisme de mauvais aloi. Un comble pour des donneurs de leçons politiques...

Cela dit, Madame la Présidente, mesdames et messieurs, je ne suis pas ici pour vous livrer mes états d'âme personnels, quoique... tout citoyen belge ayant aussi le droit de faire savoir ce qu'il pense de ses institutions... mais plutôt pour vous livrer ma vision de l'évolution du Sénat à travers ses mutations successives.

Permettez-moi d'enfoncer une porte ouverte ! Le Sénat n'a cessé de s'adapter aux changements institutionnels de la Belgique. Ce qui tend à montrer qu'il n'a donc jamais craint de se remettre en question même s'il s'est heurté à une grande inertie au changement allant de pair avec la peur de perdre des droits acquis.

D'assemblée franchement aristocratique en 1831, le Sénat s'est mué en institution démocratique au fil des révisions constitutionnelles.

Les sénateurs de l'an I étaient tous des grands propriétaires fonciers qui devaient s'acquitter d'un « cens » tellement élevé que seuls les plus riches pouvaient rejoindre la Haute Assemblée.

Le rôle de cette dernière se limita jusqu'au début du XXe siècle au contrôle du gouvernement et... de la Chambre.

Jusqu'en 1900, tous les projets du gouvernement étaient déposés à la Chambre alors que les sénateurs ne déposèrent que 20 propositions de loi entre 1831 et 1893.

Cela changea quelque peu, après la révision de la Constitution de 1893, qui introduisit le droit de vote plural pour les hommes et qui créa aussi les sénateurs provinciaux auxquels n'était imposée aucune condition de cens.

Il fallut cependant attendre la vague de démocratisation de 1921 pour voir le Sénat mieux se valoriser sur le plan politique. Et mieux encore, il fut la première assemblée à accueillir une femme en la personne de Marie Janson-Spaak, la mère de Paul-Henri et la grand-mère d'Antoinette qui devint la première présidente d'un parti politique belge plus d'un demi-siècle plus tard en 1977 ! Pour votre information, la première femme députée belge, Lucie Dejardin ne fut élue qu'en 1929. Avant de siéger elle avait été hiercheuse, entendez qu'elle avait travaillé dans la mine ! Autre précision utile : elle n'avait pas pu voter pour elle-même car le droit de vote des femmes aux législatives ne fut acquis qu'en 1948.

Dernier petit détail qui n'en est pas un : ces dernières législatures, le Sénat fut à plusieurs reprises dirigé par une « fille d'Eve ». Ce n'est toujours pas vraiment le cas chez les voisins de la Chambre ! Mais laissons-là les femmes parlementaires pour en revenir à la place croissante du Sénat dans les débats politiques : à partir des années vingt et jusqu'à la réforme de l'Etat de 1993, il allait, enfin, s'imposer comme interlocuteur direct dans le débat politique même si la communautarisation et la régionalisation allaient aussi faire balancer le cœur des élus entre la Haute assemblée et les conseils décentralisés...

Depuis 1995, le Sénat est devenu une chambre de réflexion et un forum pour les grands débats de société. Ce qui n'est pas pour déplaire à votre serviteur qui est, évidemment, plus proche de l'approche critique et réfléchie nourrie par de robustes et utiles confrontations politiques que de la pratique du tweet et le recours aux fameux réseaux dits sociaux d'aujourd'hui... qui contribuent hélas aussi à un certain rejet de la politique car on ne peut honnêtement tenir le gouvernail de l'Etat à coup de messages de 140 signes. On est donc en pleine caricature et ultra-simplification qui fait le lit des poujado-populistes de tous poils.

Pourtant rien de tel qu'une réflexion en profondeur où l'on prend vraiment le temps d'examiner une potentielle réforme.

En se hâtant lentement, les sénatrices et les sénateurs ont pu initier et peaufiner depuis deux décennies des législations difficiles comme celles qui ont trait aux dimensions éthiques de l'existence où l'on se partage aussi selon ses appartenances religieuses et philosophiques. Mais aussi, par exemple, se pencher avec le recul qui sied sur les dotations princières et royales...

Puis, il y a aussi les initiatives originales où le Sénat a pris les devants en ayant eu la sagesse de confier certains travaux à des spécialistes. Je songe bien évidemment ici aux recherches confiées au Cegesoma, au Centre d'étude Guerres et société contemporaine sur l'implication des autorités officielles belges dans la Shoah ou encore à celles confiées à des chercheurs pointus sur l'assassinat de Julien Lahaut.

Un regret : au moment où ces travaux de haut vol ont atterri, on n'a pas toujours perçu un très grand intérêt de la part des membres de l'Assemblée.

Pire : il y a quelques semaines, le Sénat a rendu l'hommage qui convenait aux résistants de la Grande Guerre qui y furent jugés et à leurs défenseurs. Une cérémonie que l'ironie du sort avait d'abord programmé le funeste mardi 22 mars, le jour des attentats de Zaventem et de Maelbeek...

On aurait pu penser que ce report symbolique aurait « boosté » les sénateurs et les aurait amené en nombre dans l'hémicycle début octobre mais force fut de constater que le 5 octobre dernier, il n'y avait en tout et pour tout que quatre sénateurs présents. C'est évidemment regrettable pour le devoir de mémoire...

Oui mais me répliqueront d'aucuns, si on a maintenu l'assemblée, ce n'est évidemment pas que pour organiser des hommages et des colloques comme il vient encore de s'en dérouler un sur la protection animale...

Revenons-en donc à notre interrogation liminaire, le Sénat a-t-il encore du sens « hic et nunc » ?

Oui, incontestablement comme lieu de rencontre des instances fédérales et fédérées ! La réponse ne peut être que positive quand on sait que depuis l'entrée en vigueur de la sixième réforme de l'État, la plupart des sénateurs sont désignés par les parlements des communautés et régions. En clair, ils accompagnent le processus décisionnel fédéral mais prennent à cœur ou devraient en tout cas prendre à cœur de défendre les intérêts des entités fédérées dans une logique de complémentarité. Car jusqu'à preuve du contraire, fédérer c'est toujours unir selon la belle formule du roi Baudouin lors de la célébration de ses vingt-cinq ans de règne...

Aujourd'hui, sus donc aux nouveaux préjugés... Oui, le Sénat est et reste toujours sur le même pied que la Chambre. Il est compétent sans réserves pour juger et jauger la Constitution et la législation relative à l'organisation et au fonctionnement des institutions de l'État fédéral et des entités fédérées.

Dans un même ordre d'idées, le Sénat a aussi désormais la capacité de rédiger des rapports d'information, en particulier dans les matières où les législations de différents niveaux de pouvoir (État, Régions, Communautés) peuvent se croiser. Toujours dans cette logique fédérale, le Sénat peut également intervenir dans les éventuels conflits d'intérêts entre les différentes assemblées parlementaires du pays.

Grâce aux représentants qu'elles ont délégués au Sénat, les entités fédérées ont également accès à des organisations parlementaires internationales. Et comme les autres assemblées parlementaires, le Sénat veille à ce que l'Union européenne ne prenne aucune initiative sur un thème qui serait mieux traité à un autre niveau.

Enfin, le Sénat participe au processus de nominations au sein de hautes juridictions telles la Cour constitutionnelle, le Conseil d'Etat, le Conseil supérieur de la Justice.

Alors, le Sénat stop ou encore ? Vous aurez compris que je me range résolument parmi ceux qui veulent son maintien. Nullement par nostalgie mais comme un lieu-clé du vivre ensemble national ou fédéral. Qui aurait aussi pu, sinon dû conserver ses sénateurs de droit marquant là les indispensables liens entre le monde politique et la famille royale...

Je vous remercie.

Christian Laporte